COMITÉ SYNDICAL

MARDI 5 FÉVRIER 2019

Rapporteur: M. Jean-Luc DAVY

Objet: Approbation du compte rendu du comité syndical du mardi 18 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

nombre de délégués en exercice : 54

nombre de présents : 34nombre de votants : 35

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance. M. Jean-Luc DAVY, Président, ouvre la séance en présentant l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2018

À compter du 12 décembre, le procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2018 a été mis à la disposition des membres du comité syndical sous forme dématérialisée sur le site extranet « Sharepoint » qui leur est dédié.

Aucune observation particulière n'ayant été reçue au Siéml, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

2- MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU

M. Jean-Luc DAVY, président du Siéml, informe les élus qu'avec le développement des activités du syndicat et la multiplication des projets sur le territoire, il est constaté un besoin de représentation accrue auprès des partenaires et porteurs de projets.

M. Jean-Luc DAVY propose de modifier la composition du Bureau en conséquence et de transformer trois postes de membre en postes de vice-présidents afin d'équilibrer la représentativité.

Il précise que le cas échéant, il conviendra de procéder à l'élection des trois vice-présidents supplémentaires.

La délibération correspondante est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3- ÉLECTION DE TROIS NOUVEAUX VICE-PRÉSIDENTS

M. Jean-Luc DAVY propose aux membres du comité syndical de procéder successivement à l'élection des trois nouveaux vice-présidents supplémentaires.

M. Jean-Luc DAVY informe que MM. Eric MIGNOT, Thierry TASTARD et Daniel CHALET se proposent respectivement et dans l'ordre comme candidat. Aucun autre candidat ne se porte candidat pour chaque élection.

Le Président précise que M. CHALET pourrait être nommé en charge de la communication, M. MIGNOT en charge du système d'information géographique (SIG) et M. TASTARD en charge de la mobilité

électrique. M. Adrien DENIS actuellement en charge de la mobilité décarbonée verrait sa mission recentrée sur la mobilité gaz et les réseaux intelligents.

Avant de prendre part aux votes, M. Jean-Pierre MARTIN questionne le comité syndical sur l'incidence financière pour l'année 2019. M. Jean-Luc DAVY précise que chaque vice-président dispose d'une indemnité mensuelle de 636 € nets, soient 22 896 € nets par an pour les trois vice-présidents au total.

MM. Eric MIGNOT, Thierry TASTARD et Daniel CHALET sont chacun élus à l'unanimité des membres présents et représentés en tant que 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} vice-présidents du Siéml. Ces nominations prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2019 après attribution des délégations par le Président.

4- REFACTURATION DES CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BA PCRS

M. Jean-Luc DAVY rappelle que l'activité plan corps de rue simplifiée (PCRS) constitue un budget annexe du Siéml dans le cadre d'une gestion en régie à seule autonomie financière et que le remboursement du personnel mis à disposition de la régie peut s'effectuer entre budget principal et budget annexe.

Après présentation du budget annexe PCRS, M. Jean-Luc DAVY propose aux élus du comité syndical de l'autoriser à matérialiser le remboursement des charges de personnel, supportées initialement par le budget principal, par l'émission d'un titre de recette sur ce dernier et l'émission d'un mandat sur le budget annexe PCRS correspondant à cette facturation au titre de l'exercice 2018.

Avant de prendre part au vote, M. Hubert DUPONT questionne le comité syndical sur le niveau d'avancement technique du PCRS. M. Jean-Luc DAVY précise que le travail porte dans un premier temps sur les communes urbaines au titre de l'INSEE, l'objectif étant de traiter l'ensemble de ces communes d'ici 3 ans. M. Jean-Luc DAVY rappelle également que deux créations de postes sont prévues en 2019 pour la mise en route du PCRS, concernant notamment le contrôle du marché public.

La délibération correspondante est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5- PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

M. Jean-Paul BOISNEAU, vice-président en charge des finances, présente les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget principal. Il est précisé qu'en 2018, le Siéml a réalisé moins de travaux d'où notamment la baisse des emprunts et de la TVA visible dans les recettes d'investissement.

Budget principal

Concernant le fonctionnement, il est prévu en recettes une inscription de - 51 000 € comprenant notamment :

- 100 000 € au titre du produit de TCCFE compte tenu des encaissements à la baisse constatés pour les 3 premiers trimestres de l'exercice par rapport à 2017, étant précisé que l'atterrissage en brut pour 2018 hors reversement aux communes de Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou Bleu est estimé aux alentours de 12,2 M€ pour une inscription globale de 12,3 M€; l'atterrissage en net devrait se situer aux alentours des 11,8 M€ pour une estimation initiale de 11,9 M€;
- 83 873 € au titre des subventions ADEME initialement inscrites dans le cadre des expertises thermiques ; L'encaissement effectif ne devant intervenir qu'en 2019 ;
- + 57 200 € représentant l'ajustement des produits de participation notamment au titre de la quote-part des dividendes de la société Sorégies perçue pour un montant de 61 K€ ;
- + 27 700 € en ajustement du produit de cession des CEE ;
- + 25 000 € au titre des remboursements de frais des CEP par les collectivités adhérentes ;

- + 10 000 € en ajustement du produit de redevance Lactalis au titre de la dorsale gazière des mauges;
- + 20 000 € de remboursement par les assurances de candélabres accidentés.

Les dépenses de fonctionnement au titre de la présente décision modificative s'élevant à la somme de - 51 000 € s'établissent comme suit :

- charges à caractère général : + 15 966 € : ajustement du crédit de formation (+ 14 000 €), du crédit entretien de bâtiments (+ 25 000 €), des prestations informatiques (+ 11 000 €), prestations géo référencement (- 25 000 €) et réduction du crédit diagnostic coopération Céréma (- 9 000 €), le projet se réalisait principalement sur 2019. Les autres ajustements de postes se faisant à enveloppe constante au niveau du chapitre budgétaire pour les missions, les fournitures de petit équipement et prestations DT DICT notamment ;
- autres charges de gestion : il est prévu une inscription de + 500 € en subvention au COS en vue d'un troisième départ à la retraite d'un agent sur l'exercice. Ce montant sera couvert par un prélèvement sur la ligne de reversement de la quote-part de R1 gaz à la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole (- 500 €) ;

Ainsi, le montant du prélèvement à la section d'investissement s'élève par conséquent à - 66 966 €.

Concernant l'investissement, les recettes sont tout d'abord impactées par le virement de la section de fonctionnement de - 66 966 €. Elles enregistrent :

- la diminution des subventions et fonds de concours liés à l'ajustement à la baisse des programmes de travaux pour 2018 soit 696 138 € ventilés en participations pour travaux d'extensions (- 1 430 104 €), travaux d'effacements (+ 229 174 €) et travaux d'éclairage public (+ 504 792 €) ;
- la baisse de la TVA de 437 247 €;
- ainsi que la baisse du remboursement des travaux pour tiers pour 889 438 € ;
- l'inscription en recette du transfert des études PCRS vers le budget annexe pour un montant de 54 036 €.

Il peut être inscrit une réduction des emprunts sur lesdits programmes de travaux pour un montant de - 1 700 000 €. Il ne restera par conséquent que 3 000 000 € d'inscription budgétaire au titre des emprunts sur l'exercice 2018, ces 3 M€ étant contractualisés sur l'exercice auprès de la banque postale à taux révisable sur index Euribor 3 mois + 0,40 %.

Les opérations d'ordre sont inscrites pour un montant global de - 504 213 € comprenant d'une part le virement à la section de fonctionnement visé ci-dessus et d'autre part les opérations patrimoniales relatives à la baisse de la TVA à reventiler compte tenu de la baisse des travaux envisagés.

Au total les recettes d'investissement représentent - 4 173 000 € dont - 3 668 787 € (opérations réelles) et - 504 213 € (opérations d'ordre).

Pour les dépenses, l'investissement se caractérise principalement par les ajustements des programmes 2018 à la baisse pour les travaux de renforcements, sécurisations, extensions, éclairage public et travaux de génie civil télécom mais à la hausse pour les travaux d'effacements.

En effet, en fonction des engagements des travaux estimés à ce jour, les programmes 2018 sont ajustés globalement à la baisse de - 3 652 040 € TTC, comme suit :

travaux de renforcements : - 1 217 470 €
 travaux de sécurisation : - 226 415 €
 travaux d'extensions : - 1 899 600 €
 travaux d'effacements : + 720 000 €
 travaux d'éclairage public : - 139 117 €

travaux Génie civil télécom : - 889 438 €

La subvention d'équipement du budget annexe IRVE est ajustée à la baisse de - 171 800 €.

A cela s'ajoutent les opérations d'ordre pour - 437 247 € intégrant comme évoqué ci-dessus les opérations patrimoniales liées à la baisse de la TVA à reventiler compte tenu de la baisse des travaux envisagés.

Au total, les dépenses d'investissement s'élèvent à - 4 173 000 € dont - 3 735 753 € (opérations réelles) et - 437 247 € (opérations d'ordre).

Ainsi la décision modificative du budget principal 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à - 51 000 € et en dépenses et recettes d'investissement à - 4 173 000 € soit au total à - 4 224 000 €.

Après une question sur le potentiel report des travaux 2018 sur l'année 2019, M. Jean-Paul BOISNEAU précise que les travaux seront en effet reportés sur le budget 2019.

M. Jean-Paul BOISNEAU présente également les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement des budgets annexes IRVE, GNV et PCRS.

Budget annexe IRVE

M. Jean-Paul BOISNEAU rappelle que le budget IRVE achève sa phase de déploiement des 10 bornes de recharge rapides pour véhicule électrique et entame l'installation de bornes pour vélos à assistance électrique.

En fonctionnement, la décision modificative de clôture de ce budget annexe est marquée par l'ajustement de + 5 780 € des crédits de dépenses et de recettes envisagées au titre de l'exercice, savoir :

- dépenses de fonctionnement :

abonnement, achat d'électricité : -7 327 €
 abonnement supervision compteurs : + 570 €
 abonnement et connexions usagers : + 9 657 €
 maintenance : + 2 880 €

recettes de fonctionnement :

o redevance prestations usagers : + 10 380 €
 o sponsoring : - 6 400 €
 o remboursement frais véhicules Sieml : + 1 800 €

Concernant l'investissement, le projet global de l'installation et du financement des bornes vélos à assistance électrique s'élevant en définitive à 240 000 € HT, il est procédé à l'ajustement de l'inscription initiale pour mémoire de 271 800 € HT tant en dépenses qu'en recettes au titre de la décision modificative de clôture, soit :

- dépenses d'investissement :

installation raccordement et mise en exploitation : - 31 800 €

- recettes d'investissement :

subvention équipement communes : + 80 000 €
 subvention équipement Région : + 60 000 €

Les communes et la Région concourant désormais au financement des bornes vélos, la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget IRVE peut être minorée en conséquence de - 171 800 €.

Ainsi la décision modificative du budget annexe IRVE 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à + 5 780 € et en dépenses et recettes d'investissement à - 31 800 € soit au total - 26 020 €.

Budget annexe GNV

M. Jean-Paul BOISNEAU souligne que le budget annexe GNV dans l'objectif du rattachement des charges et produits à l'exercice nécessite un ajustement de 6 000 € en fonctionnement au titre de la fourniture de gaz naturel financé par les redevances des usagers de la station.

Ainsi la décision modificative du budget annexe GNV 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à + 6 000 €.

Budget annexe PCRS

La décision modificative de clôture de ce budget annexe est marquée en fonctionnement par des virements de crédits en dépenses à enveloppe constante des inscriptions initiales pour permettre le financement des études juridiques de fonctionnement à hauteur de 13 000 € par prélèvement sur les charges financières et frais bancaires notamment.

En investissement, la décision modificative de clôture s'élève à - 122 870 € et intègre d'une part le transfert des études préalables financées par le budget principal à hauteur de 54 036 € et d'autre part l'ajustement des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et du marché SIG ainsi que la diminution du montant prévisionnel 2018 du projet PCRS.

En recettes d'investissement, il est procédé à l'annulation de l'inscription des emprunts. Des opérations patrimoniales sont également prévues concernant l'intégration des études en travaux, savoir :

dépenses d'investissement :

o frais d'études, transfert et ajustement AMO, ...: + 62 900 €
 o logiciels, marché SIG: + 24 000 €
 o acquisition et réalisation PCRS: - 294 770 €
 o opérations patrimoniales d'intégration des études en travaux: + 85 000 €

recettes d'investissement :

o annulation des emprunts : - 207 870 €
 o opérations patrimoniales d'intégration des études en travaux : + 85 000 €

Ainsi la décision modificative du budget annexe PCRS 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à - 122 870 € sachant que la section de fonctionnement s'équilibre au travers des virements de crédits par désaffectation des charges financières pour alimenter les charges à caractère général.

Monsieur Jean-Paul BOISNEAU invite le comité syndical à bien vouloir lui donner son avis sur le contenu de la décision modificative de clôture pour 2018 afférente au budget du Siéml et

- d'arrêter la décision modificative de clôture consolidée 2018 en dépenses et en recettes à
 39 220 € en fonctionnement et à 4 327 670 € en investissement soit globalement à
 4 366 890 € ;
- d'ajuster la prévision de subvention d'équilibre au budget annexe IRVE de 171 800 € en investissement ;
- de voter une subvention au COS de 500 €;
- de réduire le montant de l'emprunt inscrit pour les programmes 2018 de 1 700 000 € soit un montant 2018 de 3 000 000 € au titre desdits programmes.

Aucune remarque ou question n'ayant été soulevée par les élus du comité syndical, il est proposé de passer au vote de la délibération.

La délibération correspondante est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6- VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE IRVE

M. Jean-Paul BOISNEAU rappelle qu'il a été créé au sein du Sieml, le budget annexe IRVE relatif au déploiement et gestion d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le département de Maine-et-Loire. Le comité syndical lors de la création de ce budget annexe a approuvé le principe de subvention tant en fonctionnement qu'en investissement provenant du budget principal au titre du démarrage de cette activité.

M. Jean-Paul BOISNEAU rappelle que le déploiement des 186 bornes initié à compter de l'exercice 2016 s'est achevé au cours du premier semestre 2018 avec en complément l'installation de 10 nouvelles bornes plus puissantes. Le financement des bornes rapides est complété par l'ADEME et la Région par voie de subvention.

Sur l'exercice 2018 a été budgétée l'installation de 30 bornes pour vélos à assistance électrique pour un montant de 240 000 € HT. Le financement de ces bornes est assuré par la Région à hauteur de 60 000 €, les collectivités à hauteur de 80 000 € et le solde par le syndicat.

M. Jean-Paul BOISNEAU expose ensuite les résultats budgétaires de chacun des exercices 2015 à 2017 et souligne que la projection d'atterrissage pour 2018 envisagée est indiquée en annexe 1 du rapport.

Il précise que l'article L. 2224-2 du CGCT, alinéa 2, qui permet aux collectivités de financer les dépenses d'un SPIC par le budget principal lorsque le fonctionnement du service exige la réalisation d'investissement qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

S'agissant des subventions provenant de l'ADEME, il a été perçu 32 945,21 € en 2016 et 297 357,39 € en 2017. Sur l'exercice 2018 a été perçu un montant de 144 625.93 €. Une demande de versement adressée à l'ADEME, en juillet dernier est en cours d'instruction pour un montant de 96 000 € susceptible d'être encaissé d'ici la fin de l'exercice.

S'agissant des subventions provenant de la Région pour le financement des bornes rapides, un premier acompte a été encaissé à hauteur de 76 950 €. Une demande de versement complémentaire adressée à la Région en juillet dernier est en cours d'instruction. Ce versement ne devrait pas intervenir sur l'exercice.

Quant au financement des bornes vélos, il a été appelé auprès des collectivités un montant de 15 751.96 € sur 2018 susceptible d'être encaissé sur l'exercice.

Pour les premiers exercices, il a été privilégié le versement de subventions importantes d'investissement du budget général vers le budget annexe compte tenu du décalage dans la perception des subventions en provenance de l'ADEME et de la Région notamment.

S'agissant des redevances aux usagers, 622 connexions ont été comptabilisées en 2016, 1982 en 2017 et de janvier à septembre 2018 un volume de 2967. En l'absence de subventions du budget principal au titre du fonctionnement et pour parfaire l'équilibre, le coût moyen de connexion aurait dû être de 178 € pour 2016, de 76 € pour 2017 et de 62 € pour 2018. Le caractère disproportionné de ce coût moyen justifie l'utilisation du deuxième alinéa de l'article L. 2224 du CGCT.

M. Jean-Paul BOISNEAU propose aux membres du comité syndical d'approuver le versement, au titre de l'exercice 2018, d'une subvention du budget principal vers le budget annexe IRVE, d'un montant

de 183 000 € en fonctionnement et de prendre acte que les participations du budget principal ayant été majoritairement appelées, la section d'investissement du budget annexe IRVE affichera fin 2018 un déficit dans l'attente de la perception des recettes globales attendues de l'ADEME, de la Région et des communes qui feront l'objet des reports de crédits d'investissement.

Avant d'inviter le comité syndical à se prononcer, M. Jean-Luc DAVY rappelle qu'au 1^{er} avril 2019 sera mise en place la tarification unique pour la recharge de véhicules électriques entre les régions Pays de la Loire et Bretagne (hors Morbihan). Cette nouvelle tarification permettra aux utilisateurs d'être facturés à la consommation réelle et non plus au temps de recharge (cf. point 16 du compte rendu).

Concernant les bornes de recharge de véhicules électriques, M. Emmanuel CHARIL précise qu'une attention particulière devra être portée à la qualité de service. Il est rappelé que le niveau de fréquentation des bornes installées sur le Maine-et-Loire, bien qu'en hausse, reste en-deçà de l'analyse prévisionnelle. M. Emmanuel CHARIL précise qu'une démarche marketing devra être mise en œuvre afin d'encourager les utilisateurs de véhicules électriques à se recharger sur les bornes du territoire.

M. Adrien DENIS rappelle qu'aujourd'hui, les véhicules électriques sont principalement utilisés pour les trajets domicile-travail. Il s'agit alors d'engager une démarche de communication afin d'encourager l'itinérance en véhicule électrique.

A la suite d'une question de M. LAURENDEAU, M. Jean-Luc DAVY précise qu'installer des lecteurs de cartes bancaires sur les bornes de recharge dites « normales », comme cela existe aujourd'hui sur les bornes de recharge rapide, serait trop coûteux.

- M. Denis CHIMIER demande au comité syndical s'il serait envisageable de disposer de davantage d'informations concernant le fonctionnement des bornes de recharge de chaque territoire, afin notamment d'engager une démarche pro-active de développement de ces services. M. Emmanuel CHARIL précise qu'un document général synthétisant le fonctionnement de l'ensemble des bornes de recharge du département pourrait en effet être réalisé.
- M. Pierre VERNOT rappelle que le retour sur investissement concernant le développement des bornes de recharge pour véhicules électriques prendra plusieurs années, compte tenu notamment du retard accumulé vis-à-vis du schéma de développement prévisionnel.

La délibération correspondante est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7- AVANCES DE TRÉSORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE IRVE

- M. Jean-Paul BOISNEAU rappelle que le budget annexe IRVE sera transformé en régie autonome à compter du 1^{er} janvier 2019 à la suite de la délibération n° 115 du 16 octobre 2018 actant cette transformation. Ce compte sera alors transformé en compte de trésorerie distinct et devra obligatoirement être débiteur ou nul à cette date.
- M. Jean-Paul BOISNEAU précise qu'au 31 décembre 2018, ce compte sera vraisemblablement créditeur puisque toutes les subventions attendues de l'ADEME, de la Région et des collectivités n'ont pas fait l'objet d'un encaissement total.

Il est alors proposé au comité syndical

- d'autoriser le versement d'une avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe IRVE d'un montant maximum de 500 000 €. L'avance sera effectuée au gré des besoins dans la limite de 500 000 €. Cette avance consentie sans intérêt, sera remboursable au fur et à mesure des encaissements des recettes attendues et au plus tard le 31 décembre 2019 ;
- d'habiliter le Président à engager toutes les démarches relatives à la présente délibération.

La délibération correspondante est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8- AVANCES DE TRÉSORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE GNV

De la même façon, M. Jean-Paul BOISNEAU rappelle que le budget annexe GNV sera transformé en régie autonome à compter du 1^{er} janvier 2019 à la suite de la délibération n° 115 du 16 octobre 2018 actant cette transformation. Ce compte sera alors transformé en compte de trésorerie distinct et devra obligatoirement être débiteur ou nul à cette date.

M. Jean-Paul BOISNEAU précise que dans l'hypothèse où ce compte se trouverait créditeur au 31 décembre 2018, une avance de trésorerie pourrait être effectuée du budget principal vers le budget GNV.

Il est alors proposé au comité syndical

- d'autoriser le versement d'une avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe GNV d'un montant maximum de 20 000 €. L'avance sera effectuée au gré des besoins dans la limite de 20 000 €. Cette avance consentie sans intérêt, sera remboursable au fur et à mesure des encaissements des recettes attendues et au plus tard le 31 décembre 2019 ;
- d'habiliter le Président à engager toutes les démarches relatives à la présente délibération.

La délibération correspondante est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

9- RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2019

A- LES ORIENTATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

Avant de présenter le bilan des ressources humaines, Monsieur Pierre VERNOT rappelle que l'année 2018 était annoncée, d'un point de vue RH, comme une année de stabilisation des effectifs et de consolidation des nouvelles compétences, avec néanmoins un plan de formation particulièrement ambitieux pour les fonctions support et une attention portée à l'accompagnement du changement dans un contexte d'évolution démographique des effectifs et de modification culturelle des métiers.

Cette année de réflexion a permis de mener une démarche prévisionnelle des besoins qui donne lieu à un plan de recrutement ambitieux alliant réflexion sur les recrutements démographiques et créations d'emplois pour faire face à une charge de travail croissante et complexe.

L'exercice de prospective réalisé et présenté à l'occasion du rapport d'orientation budgétaire démontre les marges de manœuvre qui permettent au Siéml d'envisager différents recrutements.

a) Le bilan 2018 des ressources humaines

M. Pierre VERNOT présente le bilan 2018 des ressources humaines du syndicat.

Effectifs

Au 31 décembre 2018, le Siéml compte 53 agents physiquement présents, dont 51 agents sur emplois permanents. On compte 22 femmes et 29 hommes.

L'âge moyen des personnels est de 44,9 ans à la fin de l'année 2018 (45,7 ans en 2017, 47,7 en 2016 et 49 en 2015). Le renouvellement des générations dans le cadre des recrutements démographiques mais également des créations de poste est bien visible.

Le rajeunissement en cours de nos effectifs nécessite une vigilance accrue en matière de pertes de certains savoir-faire, de conflits générationnels ou d'opposition de cultures professionnelles. Il s'accompagne souvent d'un effort de formation accru mais d'une meilleure adaptabilité au changement. En outre, à effectif constant, le salaire moyen d'un agent devrait globalement avoir tendance à baisser

dans les années à venir, indicateur à mettre en perspective avec le glissement-vieillesse-technicité (GVT).

Concernant l'ancienneté moyenne des agents au Siéml, elle est passée de 32,3 ans en 2016 à 17,8 ans en 2017 puis à 13,2 ans actuellement. En 2018, trois agents ont été admis à la retraite (6 en 2017) : deux techniciens chargés d'affaires et un agent de maîtrise en charge des autorisations d'urbanisme. L'âge moyen du départ à la retraite est de 61 ans.

De manière prévisionnelle, sept départs à la retraite sont envisagés en 2019, dont 4 dans la filière technique. L'année 2019 sera particulièrement sensible en matière de renouvellement des effectifs, d'autant que des créations de postes sont également à mettre en perspective.

Les recrutements opérés en 2018 sont les suivants : deux remplacements permanents de chargés d'affaires, un agent temporaire technicien EnR thermique, un contrat temporaire archiviste, un agent temporaire en alternance (sciences-po Rennes) dans le cadre de la renégociation du contrat de concession et un agent saisonnier accueil/gestion administrative.

Formation

M. Pierre VERNOT souligne l'effort de formation en 2018, principalement en direction des fonctions « support » : dématérialisation budgétaire et des marchés publics, budgets annexes et régime de la TVA, prélèvement à la source, élections professionnelles...

Le service éclairage public a également disposé de formations techniques sur les nouvelles normes d'éclairage, les habilitations électriques ont été renouvelées, les agents contractuels venant du secteur privé ont bénéficié d'une formation à l'environnement juridique et institutionnel des collectivités, facteur d'intégration et d'acculturation territoriale.

Le plan de formation 2018 a été coconstruit par les services RH des quatre syndicats d'énergies du pôle régional permettant de définir des programmes communs et adaptés aux problématiques partagées des contextes professionnels, de faire des économies sur les frais pédagogiques, de faciliter l'accès aux formations CNFPT et surtout de favoriser échanges de pratiques et réflexion commune sur les évolutions des métiers et des compétences.

Budget du personnel et pilotage de la masse salariale

Le budget du personnel en 2018 ne prévoyait aucune création de poste permanent. Au cours du 1er semestre, le plan stratégique EnR a été adopté, décision a donc été prise d'accélérer la procédure de recrutement d'un chef de projet EnR. Le poste budgétaire a été créé au moment du vote du budget supplémentaire, faisant évoluer le budget primitif de 2 921 k€ à 2 956 € k€.

Il est établi que la masse salariale, même à effectif constant, continue d'augmenter avec le temps, c'est le phénomène du Glissement Vieillesse Technicité - GVT (avancements de grades, d'échelons, changements de cadres d'emplois et réajustement des régimes indemnitaires notamment au vu de qualifications supplémentaires et d'acquisition de nouvelles compétences).

b) Les orientations 2019

M. Pierre VERNOT présente les projets de développement prévus en 2019 :

Les départs à la retraite en 2019 sont estimés au chiffre de 7. Il pourrait y avoir autant de recrutements liés à des remplacements pour raisons démographiques que de création de postes dans la filière technique (2 responsables de secteur, 1 chargés d'affaires, 1 opérateur cartographie, 1 directeur des infrastructures) et dans la filière administrative (1 assistante de secteur, 1 directrice des finances).

Sur la période 2020-2026, 6 départs sont prévus.

L'année 2019 est donc particulièrement exigeante en matière de recrutements. Il convient d'éviter les pertes de savoir-faire, tout en anticipant les nouvelles compétences. Une stratégie est à bâtir, afin de favoriser les mobilités internes et de sécuriser les recrutements externes.

En parallèle, la perspective de dix créations de postes à l'horizon 2021 émane d'une démarche d'analyse prévisionnelle des emplois et des compétences : emplois sensibles, en recomposition, en effectifs insuffisants et emplois stratégiques, émergents, pour poursuivre la diversification de nos activités de développement énergétique, en pleine transition.

Le Siéml passerait donc d'un effectif de 51 agents permanents à 58 agents permanents dès 2019. Puis, à 61 agents en 2021.

Pour les créations de poste, deux axes de justification sont retenus :

- renforcer les prérogatives des fonctions "support" et cœur de métier (compétences et ressources insuffisantes):
 - o poste n° 1 : un juriste en droit des affaires publiques, spécialisé dans les contrats et la commande publique en particulier (attaché ou rédacteur),
 - o poste n° 2 : un agent en charge du contrôle des concessions (ingénieur ou attaché) ;
- poursuivre notre développement et notre diversification :
 - postes n° 3, 4, 5 et 6 : quatre conseillers en énergies partagés (techniciens territoriaux),
 - o poste n° 7 : un chargé d'affaires éclairage public sur le géoréférencement des réseaux (technicien territorial),
 - o poste n° 8 : un chef de projet en mobilité durable (ingénieur ou attaché territorial),
 - o postes n° 9 et 10 : un technicien géomaticien et un opérateur en géomatique pour la mise en œuvre du PCRS (postes financés) agent de maîtrise et technicien.

Il est envisagé le rythme de recrutement suivant : 7 postes en 2019 (2 CEP, 1 juriste, 1 chargé du contrôle des concessions, 1 chargé d'affaires EP géoréférencement, 2 géomaticiens PCRS), 2 postes en 2020 (1 CEP, 1 chef de projet en mobilité) et un poste de CEP en 2021.

Sur la base des hypothèses précédemment évoquées, les charges de personnel en 2019 s'élèveraient à 3 381 k€, soit une augmentation de plus de 14 %.

La part des subventions et des participations contribuant au financement des charges de personnel est estimée à 285 k€.

M. Jean-Luc DAVY rappelle que le programme de recrutement est ambitieux mais nécessaire puisqu'il répond aux enjeux auquel est confronté le Siéml et qu'il répond aux demandes des collectivités. Il est rappelé l'objectif de faire du Siéml un acteur à disposition des communes et des EPCI, compétent et opérationnel pour pouvoir répondre à toutes leurs sollicitations.

B- LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES

M. BOISNEAU rappelle que le rapport d'orientations budgétaires (ROB) pour 2019 est l'occasion de revenir longuement sur les perspectives d'évolution pluriannuelle des principales sources de financement du syndicat, ainsi que les enjeux stratégiques de développement et de diversification des activités du syndicat.

Après avoir analysé les besoins d'évolution des ressources humaines afin d'accompagner la croissance du syndicat et afin d'envisager les orientations budgétaires pour l'exercice 2019, M. BOISNEAU présente la situation financière actuelle du syndicat et les axes de décisions politiques pour les années à venir.

a) La situation financière et budgétaire du Siéml

La projection du compte administratif de l'année 2018 pour le budget principal devrait nous permettre de dégager une capacité d'autofinancement nette de 10,7 M€, supérieure d'environ 1,9 M€ à celle initialement prévue au budget primitif 2018 (8,8 M€) mais en légère diminution par rapport à l'exercice 2017 de l'ordre de 0,9 M€.

Monsieur Jean-Paul BOISNEAU rappelle que la capacité d'autofinancement nette d'un établissement public se définit par le résultat des produits réels de fonctionnement diminués des charges réelles de fonctionnement, réduit de l'amortissement du capital des emprunts en cours.

Bien évidemment, pour obtenir une progression constante de cette capacité d'autofinancement, il faut avoir un taux de progression des ressources supérieur à celui des charges, afin d'éviter ce qui est communément appelé "l'effet de ciseaux".

Pour l'exercice 2018, cette évolution d'autofinancement nette de + 1,9 M€ par rapport au budget primitif 2018 est due principalement :

Au titre des recettes : (+ 1 313 K€) par la prudence dans l'inscription des prévisions notamment de :

Les redevances R1 et R2 Electricité et Gaz

Inscription Budget Primitif : HORS LISSAGE 3 521 K€

Réalisation : AVEC LISSAGE <u>4 669 K€</u>

Soit : + 1 148 K€

Etant précisé qu'une partie de la redevance R1 Gaz est reversé à la communauté urbaine d'Angers – pour 2018 le montant s'est élevé à 53 K€.

Les contributions Epu : ajustement en BS 2018 contributions communes percevant la TCCFE au titre des travaux Epu

Inscription Budget Primitif : 1 242 K€

Réalisation envisagée : <u>1 522 K€</u>

Soit : + 280 K€

Par ailleurs, le syndicat a perçu le produit des cessions des CEE (68 K€) ainsi que les dividendes sur produits des participations à hauteur de 99 K€.

Quant à la TCCFE, elle devrait s'afficher avec une baisse nette de 100 K€ par rapport aux inscriptions budgétaires.

Au titre des dépenses (- 575 K€)

- S'agissant des charges de fonctionnement, le poste maintenance éclairage public devrait atteindre 1 432 K€ pour une prévision initiale de 1 374 K€ (+ 4 %). Le poste des expertises thermiques (125 K€) devrait être en deçà des prévisions (175 K€). Les charges de personnel quant à elles devraient atteindre 2 800 K€ pour une inscription initiale de 2 921 K€ et globale de 2 956 K€ soit une économie de 121 K€. Enfin les charges à caractère général devraient afficher une baisse globale de l'ordre de 84 K€ en raison notamment des dépenses liées aux études énergétiques à la baisse par rapport aux inscriptions budgétaires.
- Parallèlement une gestion rigoureuse de la trésorerie et de la gestion de dette permet une économie substantielle de l'annuité de l'ordre de 400 K€ par rapport au BP 2018.
 - o En matière de gestion de dette, il est important de souligner que pour faire face aux financements de ses investissements, le syndicat a mobilisé un emprunt au cours de l'exercice 2018 d'un montant de 3 M€ sur 15 ans auprès de la banque postale à taux

révisable sur index Euribor 3 mois avec marge de 0,40 % et échéance trimestrielle. Cet emprunt n'a pas d'incidence sur l'exercice 2018 hormis les ICNE, la première annuité étant fixée au 1^{er} mars 2019.

Le taux moyen de la dette du Sieml ressort au 1^{er} janvier 2019 à 2,58 % contre 2,97 % en 2018 et 3,88 % en 2017.

b) Structure de la dette au 1er janvier 2019 du siéml

M. Jean-Paul BOISNEAU soumet au comité syndical la structure de la dette pour 2019 selon :

- une répartition de l'encours pour 21 M€, présentée d'une part par prêteurs et d'autre part par catégories d'emprunts;
- une répartition par types de taux : 19 % des emprunts sont à taux révisable (5 % en 2018), 81 % à taux fixe (95 % en 2018) avec un taux moyen d'emprunt de 2,58 % (2,97 % en 2018).

c) Orientations budgétaires et engagements pluriannuels

M. Jean-Paul BOISNEAU présente les recettes 2019.

S'agissant des recettes provenant du **FACE** elles ont été, d'une part, ajustées pour tenir compte d'une projection de baisse des aides à l'électrification rurale sur les travaux de renforcement de l'ordre de 15 % (faisant suite à une baisse de 17 % enregistrée en 2018) et, d'autre part, maintenues sur les aides relatives aux travaux d'effacement et sécurisation.

S'agissant des recettes provenant de la **TCCFE**, elles ont été inscrites à hauteur des réalisations envisagées au titre de l'exercice 2018 soit 11 800 K€ (en solde net) actualisées à 1,1 % en tenant compte d'une part de l'encaissement de la TCCFE (estimée 2018 à 12 140 K€) et d'autre part du reversement de cette même TCCFE aux communes nouvelles de Baugé en Anjou sur le périmètre de Baugé-en-Anjou 1 et Segré-en-Anjou Bleu (pour une estimation globale de 340 K€) ; ces dispositions ayant été entérinées lors du comité syndical du 17 octobre 2017.

Quant aux redevances versées par Enedis et plus particulièrement la **R2 électricité**, elle a été inscrite en tenant compte du lissage dont le dispositif a été prorogé jusqu'au renouvellement du contrat de concession envisagé pour le 1^{er} janvier 2020.

Le rapporteur précise que les orientations budgétaires proposées tiennent compte également de l'inscription en investissement des fonds de concours reçus des communes en ce qui concerne les travaux réalisés par le syndicat sur les réseaux basse tension et d'éclairage public.

M. Jean-Paul BOISENAU poursuit avec la présentation des dépenses 2019.

Concernant les travaux sur réseaux propres au syndicat, et compte tenu du volume importants des travaux envisagés au titre de 2019, il est proposé d'afficher un emprunt de l'ordre de 4,8 M€, soit une enveloppe légèrement inférieure à 2018 (5 M€), avec une durée d'amortissement pouvant aller de 10 à 15 ans. Ainsi, tout en limitant et contrôlant l'endettement du syndicat, nous pourrions continuer à programmer sur chaque exercice un volume d'investissement relativement constant sur les prochains exercices.

D'autre part, en 2019 le programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques se contentera d'installer 7 bornes pour vélos à assistance électrique, complémentaires aux 30 bornes initialement prévues sur l'exercice 2018.

Enfin, le budget annexe relatif au PCRS (plan corps de rue simplifié) entre dans sa phase opérationnelle en 2019 avec un volume de travaux à hauteur de 2 M€ TTC.

Afin de financer ces investissements, le volume d'emprunt prévisionnel serait donc de 4,8 M€ au titre des travaux sur réseaux, de 1,4 M€ au titre du PCRS et de 1,7 M€, pour assurer l'équilibre budgétaire, au titre des autres projets du Siéml notamment les projets liés à la transition énergétique.

En ce qui concerne les prévisions pluriannuelles 2019 - 2021, elles font état de la charge résiduelle pour le syndicat au titre de ces travaux.

Côté dépenses, ces orientations budgétaires 2019 prennent en compte une enveloppe de 0,8 M€ pour alimenter le FIPEE 21 qui depuis 2009 soutient activement les communes dans leurs actions visant à permettre de réaliser des économies d'énergies. Les crédits de paiements seront ouverts à hauteur de 500 K€ dès le budget primitif pour 2019, le solde de l'enveloppe étant libéré en budget supplémentaire selon le rythme des dossiers. Pour mémoire, nous affichons pour 2018 une enveloppe de 1 M€.

M. Jean-Paul BOISNEAU fait observer que cette année, le taux de consommation des crédits du FIPEE 21 est très éloigné des 100 %. C'est la raison pour laquelle les membres du Bureau ont souhaité réviser à la baisse de 20 % l'engagement budgétaire annuel en faveur du FIPEE 21, dans un souci à la fois d'afficher une plus grande sincérité budgétaire et de dégager des marges de manœuvres pour le développement des services.

S'agissant des travaux, pour 2019, au vu des financements évoqués ci-dessus, il est toutefois possible de proposer des travaux de distribution publique sur les différents programmes tels qu'ils figurent sur l'état ci-dessous soit :

	Montants HT	dont financé par le Siéml	
Renforcement des réseaux	4,763 M€	1,961 M€	
Effacement des réseaux	11,827 M€	6,349 M€	
Sécurisation	4,346 M€	0,869 M€	
Extensions	<u>5,087 M€</u>	<u>0,862 M€</u>	
Soit	26,023 M€	10,041 M€ (38 %) (*)	

^(*) Soit un autofinancement du syndicat légèrement supérieur à celui de 2018 sur la partie distribution publique (37 %).

Par rapport au budget primitif 2018, le programme des renforcements sera en nette diminution de - 1,8 M€ tout comme celui des extensions (-1,6 M€). Celui des effacements connaîtra une forte progression de + 1,8 M€. Quant aux programmes de sécurisation ils enregistreront une légère diminution de -0.2 M€.

A ces **26,023 M€ HT** de travaux de distribution publique, viendront se rajouter **16,679 M€** de travaux communaux et pour tiers susceptibles d'être confiés au syndicat en éclairage public, génie civil télécommunications et divers, dont une charge du syndicat de 5,908 M€.

S'agissant du budget annexe IRVE, 2019 verra l'implantation complémentaire de 7 bornes pour vélos à assistance électrique. L'investissement prévu est de 0,056 M€ financé d'une part par les communes (0,014 M€) et d'autre part le syndicat (0,042 M€).

Quant au budget annexe GNV, il n'est pas prévu d'investissement sur 2019. Les crédits ouverts porteront sur les charges de gestion de la station ainsi que les dotations aux amortissements y afférents pour un montant total de 41 K€. Le financement étant assuré par les redevances des usagers.

Concernant le budget annexe PCRS, un volume de 2,070 M€ TTC sera inscrit en investissement pour assurer l'acquisition du PCRS, les frais d'études AMO ainsi que du matériel informatique. Quant aux charges de fonctionnement une enveloppe de 0,275 M€ TTC sera ouverte pour couvrir les charges de personnel, la maintenance du logiciel SIG et licences ainsi que l'hébergement web. Le financement sera assuré par les redevances et participations des EPCI, d'ENEDIS et du syndicat. Pour parfaire l'équilibre il sera inscrit un montant global d'emprunt de 1,365 M€ dont 1,033 M€ au titre du financement du PCRS et 0,332 M€ dans l'attente de la perception du FCTVA.

M. Jean-Paul BOISNEAU fait observer que le niveau des investissements envisagés par le Siéml au titre des programmes de travaux 2019 reste encore très important (près de 45 M€ HT).

En effet le Siéml, en tant que l'un des premiers donneurs d'ordres en Maine-et-Loire, doit continuer à donner un signe fort auprès des collectivités adhérentes mais aussi auprès des entreprises qui travaillent pour lui.

Au global ce nouveau budget d'investissement, y compris les crédits réservés au chapitre des dépenses imprévues de 1 M€, et les subventions d'équipement, serait ainsi en légère diminution de 1,1 M€ TTC sur celui initial de 2018.

Il faut toutefois rester vigilant et prudent : ce programme ambitieux des investissements tant au niveau des travaux sur réseaux de distribution publique et éclairage public qu'au titre de la transition énergétique ainsi que l'élaboration du PCRS, nécessite un affichage de recours à l'emprunt significatif impactant notre autofinancement.

M. Jean-Paul BOISNEAU présente aux membres du comité syndical les résultats de l'étude réalisée à l'été 2018 sur la situation financière du syndicat et sa capacité à financer ses investissements. Cette étude a été menée dans le cadre de la réflexion stratégique sur l'évolution du syndicat. Dans cette prospective financière, a été analysée particulièrement l'évolution de l'épargne de gestion ainsi que l'autofinancement net. Cet autofinancement permettant à la collectivité de financer une partie de ses investissements avec des ressources qui sont issues de son propre fonctionnement. Il permet de limiter ainsi le recours à l'emprunt.

La prospective financière réalisée permet d'élaborer une vision budgétaire à moyen terme (5 à 6 ans).

S'agissant des recettes de fonctionnement, la prospective a été établie à partir des évolutions envisagées de TCCFE, R2 et Facé évoquées précédemment. Il en résulte que le Siéml devrait conserver un niveau de recettes aux alentours de 20 M€ par an. Pour mémoire, la TCCFE ayant été projetée avec une évolution de 1,1 % à compter de 2019 et les redevances R1 et R2 devraient être bonifiées avec le renouvellement du contrat de concession à l'horizon 2020.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, et plus particulièrement des charges de personnel en fonction des orientations de la première partie de ce rapport d'orientations budgétaires, la prospective financière intègre un volume de recrutement significatif de 10 postes (soit 8 postes en net) sur la période dont 4 CEP, 1 contrôleur concessions, 1 juriste contrats publics, 1 chef de projet mobilité durable, 1 chargé d'affaires éclairage public géoréférencement, 1 géomaticien et 1 opérateur PCRS/SIG (ces 2 derniers postes faisant l'objet d'un financement spécifique dans le cadre du budget annexe PCRS).

Par ailleurs les charges à caractère général de fonctionnement pour 2019 ont été inscrites sans évolution par rapport au BS 2018, et à compter de 2020 elles ont été projetées avec une évolution de 2 %.

Quant à la dette, elle a été projetée en intégrant annuellement la contractualisation d'un emprunt à hauteur de 4 M€ à 1,5 % sur 15 ans pour les 2 premières années (2019 et 2020) et à 2 % à compter de 2021.

Il en ressort que l'autofinancement net affiché à 9,2 M€ en 2019 accuse une baisse jusqu'en 2022 pour se fixer à 8,6 M€ mais se reconstitue progressivement dès 2023 pour atteindre 9,7 M€ à l'horizon 2025.

Il est à noter que 4 emprunts se terminent prochainement dont 2 en 2022 dont l'annuité est de 818 K€ et les 2 autres en 2023 dont l'annuité globale est de 613 K€.

Par ailleurs, pour vérifier que le niveau d'investissement est en adéquation avec les capacités financières de la collectivité, il est intéressant de rapporter le montant de cette épargne nette aux investissements projetés. Ce ratio du taux d'autofinancement des dépenses d'équipement permet de mesurer la capacité de la collectivité à financer par son épargne une partie de ses investissements.

Plus le ratio est élevé, plus la part autofinancée des investissements est importante, et plus le recours à l'emprunt est limité. A l'inverse, un faible taux d'autofinancement des dépenses d'équipement signifie que la collectivité à davantage recours à l'emprunt pour financer ses équipements.

En rétrospective, on constate que le montant de l'épargne nette affecté aux investissements se situe entre 25 et 28 % selon les exercices. Dans la prospective financière ce ratio se situe entre 20 et 22 % pour un volume d'investissement annuel projeté en réalisation de 44 M€. il faudra rester vigilant sur l'évolution de notre autofinancement net en rapport avec le volume d'investissement projetés de manière à ne pas détériorer ce ratio.

Ainsi en maintenant ce ratio supérieur à 20 %, nous conserverions une possibilité de résultat net de clôture supérieur à 3,5 M€ à l'horizon 2025.

Pour conclure, la situation budgétaire et financière du syndicat demeure saine et maîtrisée. Sa structure de dette basée essentiellement sur du taux fixe (81 %) ne comporte aucun risque. L'extinction naturelle de la dette devrait intervenir en 2030 mais dès 2022 elle aura quasiment diminué de moitié permettant une reconstitution progressive de notre autofinancement net. Les orientations budgétaires qui vous sont proposées sur les programmes de travaux 2019 notamment reflètent un niveau d'investissement toujours très élevé (+ 44 M€ HT). Le Siéml est un investisseur local important.

Par ailleurs, le syndicat affiche une politique volontariste forte en matière de RH afin d'accompagner la transition énergétique tout en ayant présent à l'esprit la maîtrise des équilibres financiers et budgétaires.

Toutefois cet équilibre reste fragile et est conditionné au volume de travaux envisagés ainsi qu'à l'évolution de nos sources de financement : TCCFE d'une part et redevance R2 d'autre part, notamment compte tenu du renouvellement du contrat de concession.

Globalement la capacité d'autofinancement nette apparaît en projection en diminution à l'horizon 2022 mais se reconstitue progressivement à partir de 2023 en raison de l'extinction de 4 emprunts dont 2 en 2022 et 2 en 2023.

À la suite d'une inquiétude exprimée par M. RENAUD, M. BOISNEAU rappelle qu'il s'agit d'hypothèses financières pouvant être rééquilibrées le cas échéant. M. Jean-Luc DAVY précise également que la vision présentée est une vision de long terme et que le Siéml atteindrait l'équilibre budgétaire malgré l'augmentation des charges. M. Pierre VERNOT précise quant à lui que la part de l'électricité dans le mix énergétique devrait augmenter, permettant de fait une augmentation des recettes liées aux taxes sur l'électricité. De plus, il est rappelé que les recrutements proposés permettront à certaines petites collectivités de profiter de services et de savoir-faire qu'elles ne pourraient s'offrir en interne.

- M. RENAUD exprime son interrogation au regard de la situation financière du Siéml, caractérisée aujourd'hui par davantage de dépenses que de recettes. M. Denis CHIMIER exprime également son interrogation quant aux prévisions de recrutement énoncées par le Siéml : les communes disposant de budgets ressources humaines de plus en plus serrés, pourquoi les finances du Siéml sont-elles orientées vers des recrutements internes et non pas vers des aides accrues aux communes ?
- M. Denis CHIMIER constate par ailleurs que la transition énergétique suscite des phénomènes de rejet auprès de nombreux concitoyens et qu'il convient d'être vigilant sur le rythme des mesures fiscales notamment.
- M. Pierre VERNOT explique que l'objectif du Siéml est de créer des postes en interne, à destination des communes, afin de leur permettre d'économiser ces recrutements et de bénéficier d'une ingénierie. M. Jean-Luc DAVY ajoute que le Siéml cherche à aider les communes en leur offrant de nouveaux services qui leur permettront à terme de réduire leurs dépenses. Le rôle du Siéml est de mettre les nécessaires évolutions énergétiques à portée des collectivités, quelle que soit leur taille. M. TOURON précise que le Siéml, grâce à sa vision départementale, est aujourd'hui le meilleur interlocuteur pour comprendre les enjeux du territoire et agir en faveur de la transition énergétique. M. ROUX ajoute qu'il est nécessaire d'investir dans l'humain pour développer ces services et répondre aux enjeux actuels.

Si le Siéml ne se saisit pas de ces questions, les petites collectivités n'auront pas les moyens de s'en saisir.

M. Denis CHIMIER explique qu'on assiste aujourd'hui à un véritable empilage des postes et qu'une rationalisation serait sans doute plus efficace. En réponse, M. Pierre VERNOT précise que la question du rééquilibrage a déjà été soulevée en interne mais qu'aucune solution n'a été trouvée à ce jour. De plus, il est rappelé que si le Siéml ne réalise pas ces investissements, personne ne les fera. Le Siéml doit donc se saisir de ces missions et créer les postes qui répondront aux enjeux de la transition énergétique et aux demandes des collectivités.

L'ensemble des membres du comité syndical prend acte de ce dossier.

10- AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF

M. Jean-Paul BOISNEAU rappelle aux élus du comité syndical que conformément au Code général des collectivités territoriales en son article L. 1612-1, le président est en droit, sur autorisation du comité syndical, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Il précise que le tableau figurant en annexe du rapport propose l'affectation et le montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2019.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, M. Jean-Paul BOISNEAU proposé au comité syndical d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

La délibération correspondante est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

11- CONCESSIONS GAZIERES: RAPPORT DE CONTROLE POUR L'EXERCICE 2017

M. Christian MAILLET présent le rapport de contrôle des concessions gazières pour l'exercice 2017, portant sur :

- 8 concessions déléguées à GrDF comprenant 45 communes ;
- 5 concessions déléguées à Sorégies constituées de 22 communes ;
- 9 concessions déléguées à Antargaz-Finagaz comprenant 39 communes.

Le rapport de contrôle ci-après se décline en trois parties :

- l'état des concessions et leurs évolutions ;
- les questions d'actualité ayant trait à la vie des concessions :
 - à la suite des incidents gaz particulièrement marquants en 2007 et 2008 et la réforme anti-endommagement qui en a découlé :
 - quel est le niveau actuel des incidents gaz sur les territoires desservis ?
 - comment GRDF se prépare-t-il à la mise en œuvre de cette réforme ?
 - o dans le cadre des réflexions menées sur l'avenir des concessions propane :
 - quelle est l'évolution de la facture propane depuis 2010 et quel va être l'impact de la contribution énergie climat appliquée depuis cette année ?
 - quel sera l'équilibre économique des concessions propane déléguées à Antargaz-Finagaz à l'échéance des contrats et les conséquences financières pour le Siéml ?
- le droit de réponse des concessionnaires à la suite du rapport de contrôle de l'exercice précédent 2016.

En conclusion de sa présentation du rapport, M. Christian MAILLET propose au comité syndical

- de constater que pour chacun des concessionnaires, le service public a été exécuté dans de bonnes conditions ;
- de souligner
 - la forte implication de Sorégies dans la réalisation de la dorsale biogazière et le respect de son engagement dans la construction en cours des réseaux de premier établissement sur la commune de Candé,
 - o l'engagement des équipes de GRDF dans le développement de la méthanisation et l'injection de biométhane dans les réseaux ;
- de porter les observations auprès des concessionnaires et notamment l'amélioration de la qualité des données afin d'assurer une meilleure représentativité du service concédé ;
- de poursuivre les réflexions engagées sur les perspectives de l'évolution des concessions propane existantes, et entamer un dialogue avec les concessionnaires pour échanger sur leur vision.

L'ensemble des membres du comité syndical prend acte de ce dossier.

12- CONCESSION ÉLECTRIQUE: RAPPORT DE CONTROLE POUR L'EXERCICE 2017

Compte-tenu de l'importance de l'ordre du jour, le comité syndical décide à l'unanimité des membres présents et représentés de reporter ce dossier au comité syndical du mois de février.

13- PROROGATION DE LA MESURE DE SOUTIEN A LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

M. Eric TOURON rappelle que le plan stratégique éclairage public 2015-2020 du Siéml a ciblé le renouvellement des lanternes équipées de lampes ballon fluorescent comme une des priorités, étant précisé que les lanternes de type boule sont également très énergivores et causent de fortes nuisances sonores.

Il précise qu'un soutien à hauteur de 50 % des rénovations ciblées sur les lanternes équipées de lampes ballon fluorescent et sur les lanternes de type « boule » a été voté en budget supplémentaire dès juin 2015 et prorogé en 2016 et 2017 ;

A ce jour, le patrimoine du parc éclairage public fait état de 8 800 points lumineux équipés de lampes ballon fluorescent et de 3000 lanternes type « boule » équipées de lampes sodium ou iodure sur l'ensemble des 100 000 points lumineux exploités par le Siéml.

De plus, à partir de 2020, le Siéml ne pourra plus assurer, avec des coûts maîtrisés, le remplacement des lampes ballon fluorescent usagées ; étant précisé que ces dernières sont interdites depuis avril 2015 à la commercialisation.

M. Eric TOURON propose aux membres du comité syndical de maintenir l'effort de rénovation du parc d'éclairage public géré pour le compte des collectivités adhérentes sur l'année 2019, de proroger le soutien du Siéml à hauteur de 50 %, en dérogation du règlement financier validé le 26 avril 2016 et d'appliquer aux travaux de rénovation du réseau éclairage public, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, les fonds de concours suivants :

Types d'opération	Fonds de concours demandé à la collectivité	Modalités particulières	
 4 - Travaux de rénovation du réseau d'éclairage public remplissant les conditions suivantes : Les lanternes existantes à remplacer sont équipées de lampes de type « ballon fluo » ou sont de type « boule » Les nouvelles lanternes seront choisies parmi une liste de lanternes classées « vertueuses » selon le barème d'évaluation du Siéml Le Siéml sera le bénéficiaire des certificats d'économies d'énergies liés à ces travaux de rénovation 	50 % du montant HT des travaux 75 % pour collectivités percevant directement la TCCFE*	Demande de versement d'un premier versement de 30 % sur présentation d'un certificat d'engagement des travaux (démarrage des travaux) Demande de versement d'un deuxième acompte de 80 % (déduction faite du premier acompte de 30 %) sur présentation d'un certificat d'achèvement physique des travaux à hauteur de 80 %) Demande de versement du solde	
5 - Autres travaux de rénovation du réseau d'éclairage public	75 % du montant HT des travaux	sur présentation d'un certificat d'achèvement des travaux	

La délibération correspondante est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

14- MODIFICATION DU RÈGLEMENT FINANCIER RELATIF AUX TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AFIN D'INTÉGRER UNE OFFRE DE TIERS-FINANCEMENT

M. Eric TOURON rappelle que dans l'objectif d'achever l'élimination des lanternes équipées de lampes BF avant la fin de la mandature, la prolongation de la participation à 50 % du Siéml aux travaux de rénovation de l'éclairage public pour 2019 via la technique du fonds de concours ne suffira sans doute pas pour certaines collectivités qui ne seront pas en mesure d'investir sur 2019.

Pour autant, il apparait primordial d'éradiquer au plus tôt ces lanternes vétustes et énergivores, afin de permettre la transition vers une consommation plus juste de l'éclairage public.

Le Siéml a donc imaginé la mise en place d'un service de tiers-financement innovant appelé « intracting » en collaboration avec la Banque des territoires (Caisse des dépôts).

Seules 6 collectivités se sont montrées intéressées par la formule « intracting » ; une septième se posant encore la question. Ainsi le montant des travaux potentiellement à financer en substitution de ces communes ne serait que d'environ 200 000 € hors taxes (correspondant à 400 000 € hors taxes de travaux), insuffisants pour solliciter la Banque des territoires.

Le Siéml a donc réfléchi à un dispositif alternatif pour accompagner ces communes dans leurs travaux de rénovation, reprenant le même principe sans apport initial des collectivités, avec remboursement sur dix ans mais en substituant un autofinancement du Siéml à l'emprunt et en supprimant ainsi toute notion de de taux d'intérêt.

Ce dispositif est nommé « offre alternative de financement des travaux de rénovation de l'éclairage public 2019 sans apport initial ».

Au regard des critères d'éligibilité des chantiers de rénovations, de la répartition du montant de financement des chantiers dont le coût unitaire est de l'ordre de 600 euros hors taxes, du calcul de la contribution annuelle forfaitaire nette de taxe qui sera appelée auprès des collectivités concernées et des précisions annexées au rapport, M. Eric TOURON propose aux membres du comité syndical :

- d'accompagner les collectivités adhérentes pour les chantiers de rénovations éligibles à « l'offre alternative de financement des travaux de rénovation de l'éclairage public 2019 sans apport initial » dans la limite d'une enveloppe fixée à 300 k€ HT et révisable lors d'une prochaine délibération budgétaire ;
- d'autofinancer les travaux de rénovation correspondants ;
- de procéder auprès des collectivités concernées à des appels à contribution annuels forfaitaires relatifs à ce dispositif établis en multipliant le nombre de lanternes rénovées grâce à ce financement par la contribution annuelle unitaire de 30 € ;
- d'ajouter au règlement financier le paragraphe relatif à cette offre (cf. annexe);
- d'acter l'effet immédiat de cette règle financière.

La délibération correspondante est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

15- DIVERS FONDS DE CONCOURS RELATIFS AUX TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. Jean-Marc VERCHERE présente les changements qui sont intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux et à l'éclairage public. Il s'agit d'une délibération habituelle qui fait état des opérations nouvelles, modifiées ou reportées.

Toutes les opérations inscrites sur les listes de ces différents programmes donnent lieu à la demande de fonds de concours auprès des collectivités concernées.

Les différentes listes d'opérations présentées dans le rapport étant budgétisées au titre de 2018, le comité syndical les a validées et a décidé que les fonds de concours correspondants auprès des communes et EPCI concernés soient sollicités.

La délibération correspondante est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

16- RÉVISION DE LA TARIFICATION IRVE

Comme évoqué lors de la délibération antérieure relative au versement de subventions d'équilibre du budget principal au budget annexe IRVE (point 6), M. Adrien DENIS rappelle qu'une tarification unique du service IRVE a été mise en œuvre sur l'ensemble des quatre départements de la région Pays de Loire disposant d'un réseau IRVE (Maine-et-Loire, Vendée, Loire Atlantique et Mayenne).

Au 1^{er} avril 2019 sera mise en place la tarification unique pour la recharge de véhicules électriques entre les régions Pays de la Loire et Bretagne (hors Morbihan) pour permettre aux utilisateurs d'être facturés à la consommation réelle et non plus au temps de recharge.

En effet, les retours d'expériences des usagers révèlent que les bornes accélérées ne fournissent la pleine puissance qu'aux seuls véhicules équipés de chargeurs 22kVA en courant alternatif. Les utilisateurs qui ne possèdent pas ce type de véhicules ne se rechargent pas sur les bornes accélérées au motif que la charge, basée sur la durée de connexion, présente un coût élevé.

Pour pallier ce problème et à l'initiative des présidents des syndicats des Pays de la Loire, il est proposé une nouvelle tarification basée sur le kWh délivré. Comme pour la tarification actuelle, le principe de gratuité de l'abonnement est conservé. Le coût initial du badge serait revu à la baisse. Cette tarification s'établirait comme suit.

M. Adrien DENIS propose aux membres du comité syndical d'adopter la tarification suivante pour les bornes de recharge de véhicules électrique de type accélérées 22 kVA et rapides 50 kVA à compter du 1er avril 2019 :

- pour les bornes accélérées 22kVA (TTC) :
 - o avec abonnement ou pour les abonnés itinérants (opérateurs de mobilité avec lesquels le Siéml dispose d'un contrat d'itinérance) :
 - coût du badge pour les abonnés du réseau du Siéml : 10 € (un seul badge pour les bornes accélérées et rapides) ;
 - coût au kWh : 0,20€;
 - o sans abonnement (avec smartphone et carte bancaire) :
 - coût de la connexion : 1€;
 - coût au kWh : 0,20€;
- pour les bornes rapides 50 kVA (TTC) :
 - o avec abonnement ou pour les abonnés itinérants (opérateurs de mobilité avec lesquels le Siéml dispose d'un contrat d'itinérance) :
 - coût du badge pour les abonnés du réseau du Siéml : 10 € (un seul badge pour les bornes accélérées et rapides) ;
 - coût au kWh : 0,30€;
 - o sans abonnement (avec carte bancaire):
 - coût de la connexion : 1€;
 - coût au kWh : 0,30€.

La délibération correspondante est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

17- SUBVENTIONS FIPEE 21

M. Jean-Louis ROUX présente le dossier de demande de subventions de la commune Val-d'Erdre-Auxence au titre du FIPEE 21, dont le montant s'élève à 26 125 €.

Le projet examiné selon les critères définis au règlement financier concerne le bâtiment communal intergénérationnel.

Avant d'inviter le comité syndical à prendre part au vote, M. Jean-Louis ROUX présente le bilan 2018 du dispositif FIPEE 21.

560 219 € de subventions ont été attribués au bénéfice de 15 opérations dont le montant varie de 1 340 € à 135 700 et réparties en trois catégories : une opération EnR seule (pompe à chaleur), 9 opérations de rénovation thermique et 5 opérations rénovation thermique avec installation d'un système EnR (3 PAC aérothermique et 1 PAC géothermique et une chaufferie bois).

Les économies d'énergies estimées varient de 42 % à 83 % (dont 2 opérations supérieures à 70 %), soit 196 tonnes annuelles de C02 évitées, l'équivalent 1 500 A/R Angers-Paris en voiture.

S'il a été constaté une baisse de 50 % du nombre de dossier FIPEE subventionnés en 2018, ce chiffre devrait repartir à la hausse en 2019 avec le succès de l'appel à projet chaleur renouvelable lancé fin 2018, le nouveau dispositif intégrant des études de faisabilité qui devraient accélérer les projets de rénovation thermique, les effets attendus de l'accompagnement des 4 conseillers en énergies et enfin grâce à une communication renforcée autour du FIPEE 21.

La délibération correspondante est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

18- INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS : ÉVOLUTION RÈGLEMENTAIRE DE L'INDICE TERMINAL DE RÉFÉRENCE

Monsieur TOURON rappelle que la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations et à l'avenir de la fonction publique (PPCR) tel qu'elle était prévue au titre de l'année 2018 avait fait l'objet d'un report de 12 mois annoncé à la fin de l'année 2017. Le PPCR. Il prévoyait notamment une modification de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2018, qui prendra donc effet au 1^{er} janvier 2019.

Les indemnités de fonction des élus locaux étant indexées sur les indices de la fonction publique, une augmentation de ces dernières est donc prévue dès le mois de janvier 2019.

Conformément aux articles L.5211-12 et R.5211-12 du CGCT, les indemnités maximales votées par les organes délibérants des syndicats de communes pour l'exercice effectif des fonctions de président ou de vice-président sont déterminées en appliquant les barèmes réglementaires au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Au ^{1er} janvier 2019, l'indice terminal brut passera de 1022 à 1027 (indice majoré 830). C'est donc sur ce nouvel indice que s'appliquera le taux permettant le calcul des indemnités de fonction du comité exécutif. Le taux est de 37,41 % pour le président et de 18,70 % pour les vice-présidents.

A la demande de la trésorerie municipale, et afin de pouvoir appliquer le nouveau montant des indemnités de fonction au 1^{er} janvier 2019, qui évolue selon le nouvel indice terminal réglementaire, Monsieur Pierre VERNOT propose de délibérer sur l'attribution des indemnités de fonction du président et des vice-présidents suivants : 37,41 % de l'indice brut 1027 au président et 18,70 % de l'indice brut 1027 aux vice-présidents.

La délibération correspondante est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19- INFORMATIONS DIVERSES

Compte tenu de l'horaire, les informations diverses ne sont pas toutes exposées aux élus du comité syndical, la lecture du rapport permettant aux élus d'en prendre connaissance.

À tout le moins, M. Emmanuel CHARIL, directeur général des services, présente l'agenda 2019 des réunions statutaires ainsi que les perspectives d'évolutions du Salon du véhicule électrique.

Le vice-président clôt la séance à 12 h 45 et convie les participants au cocktail déjeunatoire servi à l'issue de la séance.

Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Annexe

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
HONORÉ Marie- Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
MARY Jean Michel, suppléant LAURENDEAU Christian	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

À donné pouvoir de voter en son nom :

Jean-Marc VERCHERE, désigné par ANGERS LOIRE METROPOLE à Jean-Luc DAVY, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).